

Avis

Il est porté à la connaissance de tous les propriétaires du syndicat de chasse du Lot 520, que le rôle de répartition pour l'année cynégétique 2023/2024 est déposé auprès du secrétaire-trésorier du syndicat de chasse Monsieur Schmit Jean, 12, rue de Canach, 5353 Oetrange, pendant la période du

02-08-2023 au 17-08-2023

inclus et que toutes personnes concernées peuvent en prendre connaissance à l'adresse et pendant le délai susmentionné. Le tout sous réserve et dans le respect des mesures anti-covid actuel.

En conformité à la loi du 25. Mai 2011 relative à la chasse(art. 43), les réclamations motivées contre le rôle de répartition sont à adresser, dans le mois de la présente publication , par lettre recommandée au Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures.

Le Président du syndicat

Fisch Edmond